

EXERCICE 2025**CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS****Séance du 11 février 2025****DÉLIBÉRATION n°2025-02**

Le conseil académique s'est réuni le mardi 11 février 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 31 janvier 2025.

Point de l'ordre du jour :

3. Désignation de membres dans des commissions consultatives

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n°2024-13 du conseil académique du 17 décembre 2024,
Vu l'appel à candidature du 13 janvier 2025,
Vu les candidatures reçues,

Exposé de la délibération :

Suite aux désignations opérées dans des commissions consultatives lors de la séance du 17 décembre 2024, il est proposé au conseil académique de procéder à une régularisation et à compléter des sièges vacants au conseil du service de santé étudiante.

Résultats du scrutin :**➤ Commission de la formation des personnels**

Le conseil académique doit désigner 2 représentants des enseignants-chercheurs élus au conseil académique.

Au cours du conseil académique du 17 décembre 2024, Mme Annabelle Hulin s'est portée candidate en séance. Or, sa candidature n'a pas été prise en compte dans la rédaction de la délibération susvisée. Il est proposé de régulariser sa désignation.

Nombre de membres constituant le conseil : 80	
Nombre de membres en exercice : 70	
Quorum : 35	
Membres présents : 52	
Membres représentés : 10	
Total des membres présents et représentés : 62	
DECOMPTE DE VOIX	
Abstentions : 0	
Votants : 62	
Blanc(s) ou nul(s) : 0	
Votes exprimés : 62	
Majorité requise : 32	
	HULIN Annabelle : 62 voix

En conséquence, la personne suivante a été élue à la commission de la formation des personnels :
- Annabelle Hulin

➤ **Conseil du service de santé étudiante**

Le conseil académique doit désigner :

- 6 représentants des usagers désignés par le conseil académique parmi les usagers siégeant au conseil académique

Aucune candidature de déposée.

Pièce jointe :

- néant.

Fait à Tours, le
Le Président,

Daniel Alquier